

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Clôture de l'Autorisation
de Programme et
Crédits de Paiement
(AP/CP) 2026 –
Réhabilitation de l'Hôtel
de Ville (1^{ère} phase)

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE (1^{RE} PHASE)

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération n°250414_20.6 du Conseil Municipal de THIERS, en date du 14/04/2025, relative à la dernière mise à jour de l'AP/CP de cette opération ;
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- **Considérant** qu'il n'existe plus d'engagements non soldés pour cette opération ;
- **Considérant** que l'ensemble des recettes ont été perçues ;

Réhabilitation de l'Hôtel de Ville – OPERATION ACHVEE																		
Opération 0316																		
Coût total opération :		1 237 989,20 € TTC																
Autorisation de programme votée :		1 237 989,20 € TTC																
Total subventions notifiées :		363 663,00 €																
		168 035,00 € DSIL 2019																
		195 528,00 € Département - FIC																
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors App	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	TOTAL REALISE AU 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	1 237 989,20 €	- €	145 080,06 €	553 586,31 €	394 921,04 €	140 623,39 €	- €	3 988,40 €	- €	1 237 989,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 237 989,20 €
Recette : Chapitre 13	363 663,00 €	- €	- €	- €	- €	50 410,50 €	313 152,50 €	- €	- €	363 663,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	363 663,00 €
DSIL 2019	168 035,00 €	- €	- €	- €	- €	50 410,50 €	117 624,50 €	- €	- €	168 035,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	168 035,00 €
Conseil départemental - FIC	195 528,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	195 528,00 €	- €	- €	195 528,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	195 528,00 €
Recette : Autofinancement	671 346,45 €	- €	145 080,06 €	529 567,38 €	304 146,83 €	25 430,04 €	336 220,36 €	3 988,40 €	655,90 €	671 346,45 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	671 346,45 €
Recette : FCTVA	203 079,75 €	- €	- €	- €	23 798,93 €	90 774,21 €	64 782,86 €	23 067,86 €	655,90 €	203 079,75 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	203 079,75 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX) :

- Approuve la clôture de AP/CP de la Réhabilitation de l'Hôtel de Ville (1^{ère} phase) ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER